



**Comité permanent de la protection de l'environnement,
de l'eau et de la gestion des déchets**

Procès-verbal 12

Le mardi 17 novembre 2020

9 h 30

Participation par voie électronique

La participation à cette réunion a eu lieu par voie électronique, conformément à l'article 238 de la Loi de 2001 sur les municipalités, dans sa version modifiée par la Loi de 2020 visant à favoriser la reprise économique face à la COVID-19.

-
- Nota : 1. Veuillez noter que ces procès-verbaux doivent être considérés comme étant PRÉLIMINAIRES jusqu'à ce qu'ils soient confirmés par le Comité.*
- 2. Le soulignement indique qu'il s'agit d'une nouvelle recommandation ou d'une recommandation modifiée approuvée par le Comité.*
- 3. À moins d'avis contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal seront présentés au Conseil le 25 novembre 2020 dans le rapport no 12 du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets.*

Présents : Président : Conseiller S. Moffat
 Vice-Président : Conseiller S. Menard
 Conseillers : R. Brockington, J. Cloutier, G. Darouze, K. Egli,
 A. Hubley, R. King, and C. McKenney

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

Aucune déclaration d'intérêts n'est déposée

ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

Le procès-verbal 11, de la réunion du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets du mardi 20 octobre 2020 a été confirmé.

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES DES FINANCES

SERVICES DES FINANCES MUNICIPALES

1. BUDGETS PRÉLIMINAIRES DE FONCTIONNEMENT ET
D'IMMOBILISATIONS DE 2021 – COMITÉ PERMANENT DE LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA GESTION DES DÉCHETS
ACS2020-FSD-FIN-0023 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

RECOMMANDATION DU RAPPORT :

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets examine les sections pertinentes des Budgets préliminaires d'immobilisations et de fonctionnement de 2021, incluant les programmes financés par les taxes et soutenus par les redevances, et qu'il présente ses recommandations au Conseil, siégeant à titre de Comité plénier, aux fins d'examen lors de sa réunion prévue du 9 décembre 2020.

Le Comité reçoit d'abord un diaporama détaillé sur sa part du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations de la Ville d'Ottawa pour 2021, présenté par M^{me} Shelley McDonald, directrice par intérim, Services des déchets solides, Direction générale des travaux publics et de l'environnement (DGTPE). M^{me} McDonald présente aussi M^{mes} Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe, Service des finances municipales, Direction générale des services des

finances, et Carina Duclos, directrice par intérim, Services d'infrastructure, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique (DGPIDE). M. Stephen Willis, directeur général, DGPIDE, M. Dan Chénier, directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations, M. Luc Gagné, directeur, Services des parcs, des forêts et des eaux de surface, DGPIDE, M^{me} Martha Copestake, forestière, Unité des systèmes naturels et des affaires rurales, DGPIDE, et M^{me} Mary Gracie, gestionnaire, Entretien du parc automobile et Services techniques, Services du parc automobile, Direction générale des services novateurs pour la clientèle, sont aussi présents pour répondre aux questions.

Les présentateurs traitent à la fois de la partie du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations du Comité qui est *financée par les deniers publics* (Services d'infrastructure, Résilience et Aménagement des systèmes naturels, Services des déchets solides et Services forestiers) et de la partie qui est *financée par les redevances* (services d'eau, services des eaux usées et services des eaux pluviales). Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Le Comité reçoit les intervenants du public suivants, qui commentent le budget provisoire :

- M^{me} Emma Bider, Horizon Ottawa;
- M^{me} Angela Keller-Herzog*, coprésidente, Community Associations for Environmental Sustainability (CAFES);
- M. Robb Barnes, Écologie Ottawa;
- M^{me} Sarah Sloan.

Une communication écrite a également été reçue de M^{me} Heather Dunlop*, Ottawa South Eco-Action Network (OSEAN).

[* *Les personnes ou les groupes dont le nom est suivi d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.*]

Les commentaires fournis par le Comité consultatif sur la gérance environnementale, quand la part du budget provisoire du CPPEEGD lui a été présentée à sa réunion du jeudi 12 novembre, étaient généralement positifs. Les suggestions suivantes ont été formulées :

- Que dans la mesure du possible, le personnel envisage de réaffecter les fonds accordés aux projets qui, de par leur nature, ne concordent pas avec les objectifs en matière de changements climatiques (ex. : investir dans les infrastructures de transport actif plutôt que dans la construction de nouvelles routes ou accroître la portée ou les activités des programmes comme Évolution de l'énergie ou le programme d'arbres en milieu urbain);
- Que le personnel publie les informations budgétaires le plus tôt possible pour que le Comité consultatif puisse fournir ses commentaires plusieurs semaines avant le dépôt du budget.

Les commentaires ci-dessus ont été transmis à tous les membres du Conseil par courriel le lundi 16 novembre 2020.

Après une série de questions aux intervenants, le vice-président Shawn Menard lit les motions cadres suivantes pour les parties du budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations qui sont financées par les deniers publics et les redevances.

MOTION N^o PEEGD 2020 12/01

Motion du conseiller S. Menard :

QUE le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande au Conseil, réuni en comité plénier, d'approuver son budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2021 financé par les recettes fiscales, comme suit :

1. **Services d'infrastructure :**
 - a) **Frais d'utilisation (page 3);**
 - b) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);**
2. **Résilience et Politique relative aux systèmes naturels – Besoins en**

ressources de fonctionnement (page 6);

- 3. Services des déchets solides :**
 - a) Frais d'utilisation (pages 9-10);**
 - b) Besoins en ressources de fonctionnement (page 8);**
- 4. Direction des services forestiers :**
 - a) Frais d'utilisation (page 13);**
 - b) Besoins en ressources de fonctionnement (page 12);**
- 5. Le budget des immobilisations, financé par les recettes fiscales, du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets (page 14); les projets sont énumérés aux pages 28 29 (environnement) et 31 à 36 (déchets solides).**

MOTION N^o PEEGD 2020 12/02

Motion du conseiller S. Menard :

QUE le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande au Conseil, réuni en comité plénier, d'approuver son budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2021 financé par les redevances comme suit :

- 1. Services de gestion de l'eau potable :**
 - a) Frais d'utilisation (pages 3 à 7);**
 - b) Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);**
- 2. Services de traitement des eaux usées :**
 - a) Frais d'utilisation (pages 10-11);**
 - b) Besoins en ressources de fonctionnement (page 9);**
- 3. Services de gestion des eaux pluviales :**

- a) **Frais d'utilisation (pages 14 à 17);**
 - b) **Besoins en ressources de fonctionnement (page 13);**
4. **Le budget des immobilisations, financé par les redevances, du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets (pages 18 à 21); les projets sont énumérés aux pages 33 à 57 (eau potable), 59 à 61 (projets intégrés d'aqueducs et d'égouts), 63 à 82 (eaux pluviales) et 84 à 102 (eaux usées).**

Les questions du Comité au personnel et les délibérations touchent à plusieurs sujets soulevés dans la présentation du personnel et les observations des intervenants, par exemple : dans quoi seraient réinvesties les recettes; l'ordre de priorité, l'échéancier et le degré d'urgence des travaux à entreprendre; s'il y a assez de ressources et de personnel pour entreprendre les projets urgents; les structures tarifaires et les effets des retards causés par la COVID-19; l'écologisation du parc automobile (par l'adoption de véhicules électriques) et la protection du couvert forestier; ainsi que l'élargissement du programme de recyclage dans les parcs.

En réponse aux questions du conseiller Keith Egli sur l'argent à investir dans la plantation d'arbres en 2021, et du conseiller Riley Brockington sur le recyclage dans les parcs, le personnel a confirmé qu'il rediscuterait de ces sujets avec les conseillers avant la réunion du Conseil du 9 décembre.

Au terme des délibérations, la recommandation du rapport est présentée au Comité et ADOPTÉE, dans sa version modifiée par les motions cadres EPWWM 2020 12/01 et EPWWM 2020 12/02.

QUE le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande au Conseil, réuni en comité plénier, d'approuver :

1. **Le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2021 du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et**

de la gestion des déchets financé par les recettes fiscales, comme suit :

a) Services d'infrastructure :

i) Frais d'utilisation (page 3);

ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);

b) Résilience et Politique relative aux systèmes naturels – Besoins en ressources de fonctionnement (page 6);

c) Services des déchets solides :

i) Frais d'utilisation (pages 9-10);

i) Besoins en ressources de fonctionnement (page 8);

d) Direction des services forestiers :

i) Frais d'utilisation (page 13);

i) Besoins en ressources de fonctionnement (page 12);

e) Le budget des immobilisations, financé par les recettes fiscales, du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets (page 14); les projets sont énumérés aux pages 28 29 (environnement) et 31 à 36 (déchets solides).

2. Le budget provisoire de fonctionnement et d'immobilisations 2021 du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets financé par les redevances comme suit :

a) Services de gestion de l'eau potable :

i) Frais d'utilisation (pages 3 à 7);

ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 2);

b) Services de traitement des eaux usées :

i) Frais d'utilisation (pages 10-11);

- ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 9);**
- c) Services de gestion des eaux pluviales :**
 - i) Frais d'utilisation (pages 14 à 17);**
 - ii) Besoins en ressources de fonctionnement (page 13);**
- d) Le budget des immobilisations, financé par les redevances, du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets (pages 18 à 21); les projets sont énumérés aux pages 33 à 57 (eau potable), 59 à 61 (projets intégrés d'aqueducs et d'égouts), 63 à 82 (eaux pluviales) et 84 à 102 (eaux usées).**

ADOPTÉES, telles que
modifiées

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT
SERVICES DE DÉCHETS SOLIDES

2. **ÉTATS FINANCIERS POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS SOLIDES PAR LA VILLE - RÉSULTATS DE LA VÉRIFICATION EXTERNE DE 2020**

ACS2020-PWE-SWS-0003

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande au Conseil de prendre connaissance de ce rapport.

ADOPTÉE

MOTIONS AYANT FAIT L'OBJET D'UN AVIS PRÉCÉDENT

CONSEILLER S. MENARD

3. FINANCEMENT DES PROJETS D'ÉVOLUTION ÉNERGÉTIQUE RENTABLES
ACS2020-OCC-ENV-0007 À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Ce rapport a aussi été étudié par le Comité des finances et du développement économique à sa réunion du mardi 1^{er} décembre 2020.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT :

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets (CPPEEGD) :

- 1. Recommande au Comité des finances et du développement économique (CFDE) de tenir compte, dans le prochain plan financier à long terme, de l'abordabilité d'une hausse de la limite d'endettement pour les projets entrepris dans le cadre de la stratégie Évolution de l'énergie qui pourraient générer des revenus ou des économies pour la Ville;**
- 2. Demande à la Gestionnaire de l'Unité de résilience et changes climatiques et de l'équipe chargée des mesures en matière de changements climatiques de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique de participer à l'élaboration du plan financier à long terme afin d'aider à trouver de nouveaux mécanismes de financement pour les initiatives entreprises dans le cadre de la stratégie Évolution de l'énergie requises par la Ville, conformément au Plan directeur sur les changements climatiques, afin de réaliser le scénario de réduction des émissions de 100 %.**

Le Comité reçoit les intervenants suivants :

- M^{me} Angela Keller-Herzog, coprésidente, Community Associations for Environmental Sustainability (CAFES), appuie la motion. Elle ajoute que c'est un bon temps pour dépenser dans les projets d'immobilisations, que l'élaboration du Plan financier à long terme (PFLT) de la Ville devrait comporter un volet environnemental et que la Ville devrait constituer une société pour le climat de la capitale pour financer les projets d'Évolution de l'énergie.
- M. David Wilson, Ottawa South Eco-Action Network (OSEAN), appuie lui aussi la motion et estime que les excédents de dividendes d'Hydro Ottawa ne sont pas une source assez fiable de financement pour les projets d'Évolution de l'énergie, mais que les fonds pourraient venir d'autres ordres de gouvernement. Il offre son aide au groupe.

M^{me} Wendy Stephanson, cheffe des finances, Direction générale des services des finances (DGSF), M^{me} Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe, Service des finances municipales, DGSF, et M. Stephen Willis, directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique, sont présents pour répondre aux questions.

Les questions au personnel et les délibérations du Comité se concentrent sur les points contenus dans la motion et soulevés par les intervenants, ainsi que sur les possibilités de partenariats, les structures et méthodes de financement et de génération de recettes, l'abordabilité du financement et du service de la dette, l'importance de la créativité et de la flexibilité, et les répercussions sur le PFLT.

En réponse aux demandes de membres voulant qu'il soit précisé dans la motion que l'on n'augmentera pas la dette pour financer le programme Évolution de l'énergie, mais plutôt que les projets de ce programme seraient soumis à l'approbation du Comité et du Conseil, le président Scott Moffatt dit pouvoir travailler avec le conseiller Menard pour clarifier davantage la motion avant la présentation du rapport au Comité des finances et du développement économique, à sa réunion du 1^{er} décembre 2020.

Au terme des délibérations, les recommandations du rapport sont présentées au Comité et la motion est ADOPTÉE telle quelle, avec la dissidence des conseillers Allan Hubley et George Darouze.

4. DÉSINVESTISSEMENT DANS LES COMBUSTIBLES FOSSILES AU PROFIT
D'ACTIFS DURABLES

ACS2020-OCC-ENV-0008

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Ce rapport a aussi été étudié par le Comité des finances et du développement économique à sa réunion du mardi 1^{er} décembre 2020.

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT :

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande au Conseil d'approuver :

1. **que l'on demande à la cheffe des finances et/ou au gestionnaire, Trésorerie de rendre compte au CFDE, à la fin du deuxième trimestre de 2021, des principaux obstacles à l'obtention du statut d'investisseur prudent, des moyens pour les surmonter et des mesures prises jusqu'à maintenant;**
2. **que, si le Conseil approuve la demande d'établir des normes relatives au statut d'investisseur prudent pour la Ville d'Ottawa, le personnel évalue la prudence de désinvestir dans les combustibles fossiles afin d'orienter la stratégie d'Ottawa qui sera soumise au Conseil pour approbation. La portée de l'examen comprendra l'évaluation des mesures suivantes :**
 - a) **la renonciation à tout nouvel achat d'actions ou de parts dans des fonds communs de placement dans le secteur du charbon, du pétrole et du gaz naturel, et en particulier à tout nouvel investissement dans les 200 plus grandes sociétés cotées en bourse du secteur des combustibles fossiles; et**

b) la vente de tous les titres que détient la Ville dans ces grandes sociétés d'ici cinq ans.

Le Comité reçoit M^{me} Angela Keller-Herzog, coprésidente, Community Associations for Environmental Sustainability (CAFES), qui s'oppose à la motion. Elle soutient que le statut d'*investisseur prudent* n'est pas nécessaire pour que la Ville se dessaisisse de fonds. Elle croit que le délai de cinq ans actuellement fixé est trop long, que le retranchement des investissements dans les combustibles fossiles devrait se faire immédiatement, avec le retranchement des actions et obligations volatiles, et que ces fonds devraient plutôt servir à la création d'une société pour le climat de la capitale, afin d'investir dans l'énergie renouvelable locale et de stimuler la création d'emplois à l'échelle locale.

Le président Moffatt estime que les objectifs de la motion du conseiller Menard sont réalisables, mais que le retranchement immédiat n'est peut-être pas possible.

En réponse à des questions du Comité, M^{me} Isabelle Jasmin, trésorière municipale adjointe, Service des finances municipales, Direction générale des services des finances, donne du contexte sur le statut d'*investisseur prudent* et son lien avec la gestion des investissements de la Ville.

D'autres questions et délibérations du Comité portent sur les sujets contenus dans la motion et sur la logistique des travaux décrits dans les clauses pratiques. Le conseiller Brockington propose que lorsque le rapport sera présenté à nouveau au deuxième trimestre de 2021, il comprenne des renseignements contextuels sur la stratégie et les objectifs d'investissement de la Ville en général. M^{me} Jasmin explique que l'obtention du statut d'*investisseur prudent* obligerait le personnel à concevoir une stratégie d'investissement, mais que le rapport pourrait fournir un portrait plus général qui pourrait s'intégrer à cette stratégie.

Au terme des délibérations, les recommandations du rapport sont présentées au Comité, et la motion est ADOPTÉE telle quelle, avec la dissidence des conseillers A. Hubley et G. Darouze.

**DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PLANIFICATION, DE L'INFRASTRUCTURE ET DU
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PLANIFICATION À LONG TERME

5. NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA PROTECTION DES ARBRES – MISES À
JOUR ADMINISTRATIVES

ACS2020-PIE-EDP-0039

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT :

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets recommande au Conseil :

1. **d'approuver les modifications proposées pour le Règlement sur la protection des arbres, telles que formulées dans le présent rapport; et**
2. **d'approuver la modification proposée pour le Règlement sur les droits d'aménagement (no 2015-96), telle que formulée dans le présent rapport; et**
3. **de déléguer au directeur général de la Planification, de l'Infrastructure et du Développement économique et à l'avocat général de la Ville le pouvoir de faire les modifications formulées dans le présent rapport et de présenter lesdits règlements au Conseil en vue de leur adoption.**

M^{me} Martha Copestake, forestière, Unité des systèmes naturels et des affaires rurales, Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique, présente au Comité un bref diaporama. Une copie du diaporama est conservée au greffe municipal.

Le Comité reçoit M^{me} Barbara Ramsay, présidente de la Kanata Greenspace Protection Coalition, qui souligne la nécessité de préserver le couvert forestier d'Ottawa. Elle demande à la Ville de faire passer de 50 cm à 30 cm le diamètre minimal pour le statut d'arbre distinctif dans toutes les zones urbaines, de garder le ratio de compensation pour les arbres à 3:1 dans toutes ces zones et de prévoir des sommes au budget pour appliquer le règlement municipal à toute la ville.

Les personnes suivantes ont également présenté des commentaires écrits, qui reprenaient en grande partie les propos ci-dessus :

- M. Art Dempsey*;
- M^{me} Rubina Lakhani*;
- D^r Mark Tremblay*, Institut de recherche du CHEO;
- M. James et M^{me} Vallerie King*;
- M^{me} Gay MacQuarrie*;
- M. Neil Thomson*, président, Kanata Beaverbrook Community Association;
- M^{me} Dawn Lynn Brown*;
- M^{me} Georgina Dmitriew*;
- M^{me} Wendy Hamilton*;
- M^{me} Danielle Martineau*;
- M^{me} Holly Rankin*;
- M^{me} Andree McGrath (*ses propos ont été retirés à sa demande*);
- M^{me} Elizabeth Riach*;
- M^{me} Jean Teron*;
- M. Serge et M^{me} Angela Oberoi*;
- M^{me} Karen Noseworthy*;

- M^{me} Susan Chapman*;
- M. Agnar Johanson*;
- M. A. Drew McIntosh*;
- M. Gus Pappas*;
- M^{me} Pam DePauw*;
- M. Colin Mackenzie*;
- M. Robert McAulay*;
- M. Kathy Black*;
- M. Mark Levison*;
- M. Bill Beck*;
- Réponse de M^{me} Jenna Sudds*, conseillère de Kanata-Nord (quartier 4), à des observations de la Kanata Greenspace Protection Coalition.

[* Les personnes ou les groupes dont le nom est suivi d'un astérisque ont fourni leurs commentaires par écrit ou par courriel. Ces commentaires sont conservés au greffe municipal.]

Le président Moffatt explique que le Comité a été appelé à se pencher sur une *mise à jour* du Règlement sur la protection des arbres, approuvé par le Conseil en janvier, et non sur une *révision* de ce règlement. M^{me} Copestake répond aux questions des membres, et ajoute que la compensation pour les arbres ne serait pas réduite et que le règlement municipal se concentrerait sur le secteur urbain intérieur pour commencer.

Au terme des délibérations, les recommandations du rapport sont présentées au Comité et ADOPTÉES telles quelles.

BUREAU DU GREFFIER MUNICIPAL

SERVICES DU CONSEIL ET DES COMITÉS

6. RAPPORT DE SITUATION – DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET MOTIONS DU COMITÉ PERMANENT DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EAU ET DE LA GESTION DES DÉCHETS POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 5 NOVEMBRE 2020

ACS2020-OCC-ENV-0006

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATION DU RAPPORT

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets prenne connaissance du présent rapport.

REÇUE

AUTRES QUESTIONS

DIRECTION GÉNÉRALE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

SERVICES DE DÉCHETS SOLIDES

7. COMMENTAIRES SUR LA VERSION PROVISOIRE DU RÈGLEMENT SUR LE PROGRAMME DE BOÎTES BLEUES

ACS2020-OCC-ENV-0010

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

RECOMMANDATIONS DU RAPPORT:

Que le Conseil :

- 1. Délégué au directeur général des Travaux publics et de l'Environnement le pouvoir de collaborer avec le Groupe de conseillers parrains du Plan directeur de la gestion des déchets solides en vue de préparer et de faire les dernières modifications aux commentaires sur la réglementation provisoire sur les boîtes bleues au nom de la Ville d'Ottawa; et**
- 2. Demande au personnel de la Ville de remettre au Conseil une copie des commentaires soumis au gouvernement provincial ainsi que d'informer le Comité et le Conseil des principaux changements entre la version provisoire et la version définitive, une fois qu'ils auront été effectués à la fin 2020 ou au début 2021.**

Il est demandé au Comité de suspendre les Règles de procédure afin que soit ajouté à l'ordre du jour une motion rédigée par le personnel de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement, pour donner au personnel le temps de présenter à la Province les commentaires de la Ville sur le nouveau règlement concernant les boîtes bleues dans les délais serrés impartis.

MOTION N^o PEEGD 2020 12/03

Motion du conseiller S. Moffatt :

Que le Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets suspende les Règles de procédure (Règlement no 2019-8), en vertu du paragraphe 89(3) dudit règlement, pour permettre l'introduction de la motion suivante puisqu'en raison de l'obligation d'envoyer les commentaires à ce sujet au ministère de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs (MEPP) d'ici le 3 décembre 2020, la question devrait être examinée à la prochaine réunion du Conseil, le 25 novembre 2020.

ADOPTÉE

Le vice-président Menard présente ensuite la motion suivante :

MOTION N^o PEEGD 2020 12/04

Motion du conseiller S. Menard :

ATTENDU QU'aux termes du [Règl. de l'Ont. 101/94 \(Recycling and Composting of Municipal Waste\)](#), la Ville d'Ottawa doit établir, exploiter et maintenir un système de gestion des déchets de type « boîte bleue », dont les articles traités sont listés à l'annexe 1 (Blue box waste) dudit règlement; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa fournit actuellement ces services de recyclage aux résidents dans le cadre de deux programmes, soit la boîte bleue (verre, métaux, plastique) et la boîte noire (carton et fibres); et

ATTENDU QUE, bien que ces deux volets de collecte soient offerts, le terme « boîte bleue » se rapporte ici aux matériaux listés dans le Règlement qui sont actuellement collectés dans le cadre des deux volets; et

ATTENDU QUE le programme des boîtes bleues est actuellement supervisé par Intendance Ontario, un organisme sans but lucratif financé par l'industrie qui perçoit des frais auprès de propriétaires de marques, de premiers importateurs et de franchiseurs pour aider les municipalités à compenser certains des coûts associés à la prestation de services de recyclage; et

ATTENDU QUE le gouvernement de l'Ontario a adopté la Loi de 2016 favorisant un Ontario sans déchets, qui établit les lignes directrices réglementaires pour la restructuration des politiques provinciales de réacheminement des déchets, afin de les faire passer d'un modèle de responsabilité à l'égard des produits à un modèle de responsabilité individuelle des producteurs en vue d'appuyer la transition vers une économie circulaire amorcée dans la province; et

ATTENDU QUE, le 7 juin 2019, le gouvernement de l'Ontario a nommé un conseiller spécial pour le recyclage et les déchets de plastique chargé

d'élaborer un rapport en fonction des lignes directrices réglementaires, afin notamment d'améliorer le programme des boîtes bleues de l'Ontario en exigeant des producteurs qu'ils paient pour le recyclage de leurs produits, dans une optique de responsabilisation des producteurs, et que ce rapport a été déposé le 20 juillet 2019; et

ATTENDU QUE, suivant les recommandations du rapport, le ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et des Parcs a donné la directive à Intendance Ontario d'élaborer un plan de financement en vue de faciliter la transition du programme des boîtes bleues vers la responsabilité des producteurs, sous la supervision du nouvel Office de la productivité et de la récupération des ressources (RPRA), qui se fera entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2025; et

ATTENDU QU'au terme d'une vaste consultation auprès des parties concernées, le ministère a présenté, le 19 octobre 2020, la réglementation provisoire visant à rendre les producteurs responsables de l'exploitation des programmes des boîtes bleues, et que la période pour commenter se terminera le 3 décembre 2020; et

ATTENDU QUE le personnel de la Ville a examiné la réglementation provisoire et préparera des séances d'information pour les membres du Conseil dans les prochaines semaines – notamment sur les répercussions potentielles pour les résidents d'Ottawa et les opérations de la Ville, ainsi que sur ce qu'on sait et ce qu'on ignore à ce stade – afin de répondre aux questions du Conseil et de dresser la liste des commentaires et questions des membres du Conseil et du personnel spécialistes de ces questions; et

ATTENDU QUE le personnel n'aura pas suffisamment de temps entre la date de publication de la réglementation provisoire et la date limite pour soumettre les commentaires pour préparer et présenter les commentaires au Comité et au Conseil avant de les faire parvenir au gouvernement provincial;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil délègue au directeur général des Travaux publics et de l'Environnement le pouvoir de

collaborer avec le Groupe de conseillers parrains du Plan directeur de la gestion des déchets solides en vue de préparer et de faire les dernières modifications aux commentaires sur la réglementation provisoire sur les boîtes bleues au nom de la Ville d'Ottawa; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'on demande au personnel de la Ville de remettre au Conseil une copie des commentaires soumis au gouvernement provincial ainsi que d'informer le Comité et le Conseil des principaux changements entre la version provisoire et la version définitive, une fois qu'ils auront été effectués à la fin 2020 ou au début 2021.

M^{me} Nichole Hoover-Bienasz, gestionnaire de programme, Direction de la planification à long terme de la gestion des déchets solides, Direction générale des travaux publics et de l'environnement, explique les délais pour fournir des commentaires sur le projet de règlement des boîtes bleues. Elle souligne que plusieurs séances d'information générale auront lieu pour les membres du Conseil dans la prochaine semaine. Ces séances traiteront des effets prévus sur les résidents et les opérations municipales et donneront un aperçu des facteurs et décisions clés sur lesquels devra se pencher le Conseil dans les prochains mois. La rétroaction recueillie à ces séances fera partie des commentaires de la Ville à la Province.

En l'absence de délibérations, la motion EPWWM 2020 12/04 est présentée au Comité et ADOPTÉE telle quelle.

Que le Conseil :

- 1. Délègue au directeur général des Travaux publics et de l'Environnement le pouvoir de collaborer avec le Groupe de conseillers parrains du Plan directeur de la gestion des déchets solides en vue de préparer et de faire les dernières modifications aux commentaires sur la réglementation provisoire sur les boîtes bleues au nom de la Ville d'Ottawa; et**
- 2. Demande au personnel de la Ville de remettre au Conseil une copie des commentaires soumis au gouvernement provincial ainsi que**

d'informer le Comité et le Conseil des principaux changements entre la version provisoire et la version définitive, une fois qu'ils auront été effectués à la fin 2020 ou au début 2021.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 13 h.

Coordonnateur du comité

Président